

Cependant, l'accès au marché américain est devenu de moins en moins sûr pour un grand nombre d'exportateurs canadiens au cours des dernières années à cause des mesures protectionnistes prises à leur encontre dans le cadre des lois commerciales américaines. Il en est résulté une perte d'emplois au Canada et le contexte économique est devenu beaucoup moins certain.

Sur l'insistance du Canada, l'accord comporte des mesures qui limitent cette incertitude et rétablissent les règles de droit dans le commerce entre les deux pays. Il empêchera le recours aux lois commerciales pour assurer une protection injustifiée. Il permettra aux exportateurs canadiens de concurrencer leurs rivaux sur le marché américain dans des conditions plus sûres, prévisibles et équitables. Cela est vital pour les producteurs canadiens. Cela leur insufflera la confiance nécessaire à l'engagement des investissements pour exploiter à fond les nouvelles possibilités qu'offre l'accord de libre-échange.

Sécurité pour les exportateurs canadiens

D'après les règles internationales actuelles, les pays qui prennent des mesures d'urgence pour protéger une industrie à laquelle la concurrence des importations risque de causer un préjudice grave limitent habituellement les importations de ce genre en provenance de *tous* les pays — même de ceux qui ne sont pas la cause du problème.

Le présent accord évite aux Canadiens qui appliquent des méthodes commerciales loyales d'être pénalisés par des mesures commerciales d'application générale. Lorsque les importations du Canada ne seront pas considérables et ne constitueront pas